

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 2 juin. — Hier, lord Grandville a eu une entrevue, qui a duré plus de deux heures, avec le duc de Broglie.

— On écrit de Bayonne, qu'un convoi de deux millions et demi, destiné à l'armée de la reine, est parti de cette ville le 27 mai.

— Plusieurs maréchaux, au nombre desquels on compte M. Clausel, ont été consultés sur la partie militaire de la question. Suivant l'opinion de ce dernier, 25,000 hommes suffiraient pour le genre de secours qu'on veut prêter à l'Espagne, et qui se rapporterait à l'occupation des places fortes et au maintien des communications. Le maréchal Gérard a aussi émis son avis. Celui du roi, qui n'est pas sans prétention aux connaissances stratégiques, est que 60,000 hommes ne suffiraient pas.

— Il paraît, dit un journal du matin, que M. de Broglie a pris l'initiative pour les cours du Nord. L'article du *Journal des Débats* d'avant-hier, par lequel il a provoqué des explications positives de la part du duc de Broglie; ces explications se sont bornées purement et simplement à une déclaration, que le gouvernement du roi n'avait pris encore aucune détermination à ce sujet, et que quand on serait arrêté on s'empresserait de la faire connaître aux différens membres du corps diplomatique; toutefois la résolution serait prise avec une maturité qu'elle ne troublerait en rien les bons rapports qui existent entre les grands cabinets de l'Europe.

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées*, du 25 mai :

Le 25, à cinq heures du matin, les chapelgorris ont remplacé les capucins dans le couvent de Lenteria, ayant eu avis que les carlistes avaient posé quelques fusils chez un forgeron d'Oyarsun, nommé Olavarria, pour que celui-ci y fit quelques réparations, lesdits chapelgorris de la compagnie de Guaznavar s'y rendirent. Les carlistes gagnèrent les montagnes; le forgeron fut pris et fusillé à son domicile.

Ce malheureux Français, né à Urugue et marié à Oyarsun, était père de neuf enfans; il était dans le pays pour un très-brave homme et bon soldat. Insoumis, il avait passé en Espagne jadis pour se soustraire à la loi sur le recrutement.

Le général Valdès est entré à Vittoria à la tête de ses bataillons. Les soldats sont bons et demandent à être bien conduits; mais l'état-major paraît désigné, sans volonté et sans force.

Un convoi d'argent s'est dirigé vers Canfranc par le chemin de fer. Une colonne doit arriver de Sos pour aller rejoindre le général Valdès.

On nous mande que le brave général Iriarte et plusieurs autres chefs de distinction ont été remis en liberté par d'autres individus dont le choix est peu heureux.

On dit aussi que dans sa tentative sur l'Ebre, le général Lacarréguay a été repoussé jusqu'à Estella, et qu'il a eu une charge qui a eu lieu, le général Lopez étant le chef de la cavalerie carliste. O'Donnell assure que 8,000 hommes ont quitté l'Aragon pour rejoindre Valdès.

Les lettres de Santander, d'après un navire arrivé de la Corogne disent que des factieux ont attiré l'attention des troupes du général Morillo d'un côté, tandis que de l'autre, 8,000 autres factieux se sont présentés sous les ordres d'un secrétaire de

l'archevêque de Saint Jacques et d'un autre ecclésiastique. La province est dans une telle agitation, que Morillo va, dit-on, appeler à son secours l'armée portugaise qui se trouve sur les frontières de la Galice.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 1^{er} juin. — M. Cauchy procède à l'appel nominal auquel répondent tous les pairs, à l'exception de M. Duchâtel, Laroche-Aymon et de Vaudreuil. M. le président donne l'ordre de faire introduire les appelés. (Suit l'introduction.)

On procède à l'interrogatoire.

M. Jules Delamare n'a ni signé, ni publié la lettre.

M. le président : La parole est à M. Trélat.

M. Trélat taxe d'illégalité flagrante, la manière dont les citations ont été faites, et la déclaration de compétence qui a couronné l'œuvre. Il reproche à MM. les pairs, la violation du droit de défense, et donne ensuite lecture de la lettre incriminée. Tout en déclarant que M. Michel et lui ont fait leur devoir, l'un en signant, et l'autre en publiant cet écrit, et qu'ils seraient encore tout prêts à le faire au besoin, je ne vois pas, ajoute le défenseur, ce qu'on peut voir de répréhensible dans l'écrit que je viens de lire; serait-ce qu'il y est question des violences dont on a usé, sans pudeur, à l'égard des prévenus d'avril? Si c'est là le crime, nous en assumons toute la responsabilité; nous ne voulons, à cet égard, rétracter aucune de nos paroles, les faits prouvés les ont corroborées de reste.

M. Trélat résume ensuite sur lui toute la responsabilité, par ce seul fait, que la publication constitue la criminalité, et que l'éditeur par conséquent doit être seul poursuivi. Mon tort d'ailleurs, dit-il, est d'être un de ceux qui vous ont vaincus, vous n'avez vous, jamais pu vaincre le peuple et c'est là votre regret; je ne m'étonnerai pas que vous vous vengiez sur ceux que vous regardez comme des otages. Messieurs, j'ai dans les mains la profession de foi d'un des carbonaris qui siègent ici pour me juger. Je ne veux pas m'en avantager. Qu'ai-je à dire à la révolution, attaquant la révolution!... Rien? Je ne veux même pas me défendre devant vous, nous verrons sur un autre champ à qui restera la victoire.

L'accusé répond qu'il n'a en aucune manière participé à la lettre incriminée.

M. Michel a la parole; il attribue la véritable cause du procès à ces mots écrits au bas de la lettre. « Le comité en permanence; ce qui a fait croire au gouvernement que la république par lui assommée dans les rues se réorganisait de nouveau. » Il analyse ensuite la lettre incriminée: premier point, approbation solennelle de la conduite des prévenus d'avril, improbation des procédures entamées, et suivie par la cour des pairs, promesse de surveiller les actes ultérieurs dans l'intérêt de la défense.

M. Michel s'élève ensuite avec force contre toute condamnation qui pourrait résulter du procès d'avril. Il examine le refus fait par la cour d'accepter comme défenseurs des personnes étrangères au barreau. Il offre au nom de ses amis un moyen de conciliation. Que M. le président, mieux informé, accepte quelques-uns des défenseurs les plus capables, et les accusés acceptent votre justice. M. Michel demande que les gérans des deux journaux soient mis hors de cause, puisque les auteurs de l'article se déclarent. Quant à ceux qui n'ont pas voulu répondre du moment que nous déclarons avoir écrit la lettre seuls, leur silence ne peut plus être interprété contre eux.

Parlant de lui-même, l'orateur déclare qu'il se soumettra au jugement de la chambre. L'amende il la paiera. Ce qu'il a gagné par la défense retournera à la défense. Mais il attend avec confiance l'arrêt de la chambre.

M. le président : Quelqu'un de MM. les appelés demande-t-il la parole.

M. Trélat : M. Raspail n'a pas voulu hier par délicatesse dire qu'il n'avait pas signé. Je dois déclarer qu'il n'était pas au bureau de son journal, lorsque j'ai porté la lettre. Tous les absens sont dans le même cas.

M. St-Romme : La loi ne punit que l'auteur et le publicateur. Elle ne parle pas du complice. Je demande en conséquence que les 12 appelés qui ont déclaré n'avoir pas signé, soient mis hors de cause.

M. le président : Faites retirer les appelés et leurs conseils. Après le départ des appelés, M. le baron Fréville demande qu'avant de prendre une décision, la chambre recueille ses souvenirs et discute en comité secret. Plusieurs membres appuient cette proposition.

M. le président : La demande du comité secret étant appuyée par un nombre suffisant de membres, la chambre va se retirer pour délibérer. La séance publique est levée. Il est 4 heures 1/4, on évacue les tribunes.

(Le bruit circule parmi MM. les pairs que M. le duc de Valmy vient de mourir.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 3 JUIN.

Le *Moniteur* publie, dans un supplément, la liste des citoyens belges qui, ayant l'âge de 40 ans, et payant le cens de fl. 1000 (2116 fr.), sont éligibles au sénat dans toutes les provinces. Leur nombre total s'élève à 426, donnant environ un éligible par 10,000 habitans; ils sont ainsi repartis par province : Anvers, 44; Brabant, 85; Flandre occidentale, 70; Flandre orientale, 124; Hainaut, 42; Liège, 23; Limbourg, 12; Luxembourg, 26; Namur, 26. Les villes fournissent 229 éligibles, savoir : Anvers, 29; Bruxelles, 55; Bruges, 33; Gand, 84; Mous, 10; Liège, 10; Hasselt, 2; Namur, 6.

— La médaille pour perpétuer le souvenir de l'inauguration du chemin de fer vient d'être frappée. Elle représente d'un côté le buste du roi, d'une ressemblance parfaite, et qui fait honneur à l'auteur; de l'autre une locomotive avec cette inscription : *Ouverture du chemin de fer de Bruxelles à Malines, 5 mai 1835.*

— Malgré la note insérée dans le *Moniteur* d'avant-hier qu'aucun ministre n'avait donné des ordres pour entraver la libre circulation des journaux, la gendarmerie de Hal en a encore saisi plusieurs avant-hier.

On lit dans le *Moniteur* à ce sujet :

« Nous répétons qu'aucun ordre n'a été donné par les ministres pour la recherche spéciale du transport des journaux par les voitures publiques, et que si la gendarmerie, chargée, sous la direction des procureurs du roi, de la répression des délits, a fait des perquisitions récentes à l'égard des dépêches transmises par les messageries, son principal but a été sans doute de mettre un frein à la fraude du transport des lettres cachetées, qui s'exerce contrairement aux intérêts du trésor, et qui prive le public de la garantie qu'il importe de lui assurer pour la remise et le secret de la correspondance. »

— On assure que le roi a résolu de passer par Gand pour aller à Ostende où des préparatifs se font pour un long séjour de LL. MM. Il se trouvera à l'époque de la fête de la société du tir, dont il a bien voulu devenir membre.

— M. Charles Nodier, que les journaux annonçaient, à tort, être attendu à Gand, est à Bruxelles depuis jeudi dernier. Il a visité la Bibliothèque de Bourgogne, les archives du royaume, et les collections scientifiques que renferme notre capitale : avant-hier, il assistait à la représentation de *Gustave*. Le voyage de cet écrivain, aussi honorable par son caractère que distingué par son talent, paraît n'avoir d'autres motifs, que le besoin de se distraire, et le désir de connaître la Belgique : on croit qu'il parcourra successivement nos principales villes. Le magasin de notre fameux bouquiniste Verbeyst, qui n'a pas de rival même à Paris, a reçu aussi la visite de M. Nodier, dont la bibliographie a toujours été la passion dominante.

— Le service des messageries de M. J. B. Van Gend, de Bruxelles à Anvers par le chemin de fer et par les routes ordinaires se fait avec la plus grande régularité.

— Il n'est pas à notre bourse un seul spéculateur qui ne soit convaincu que c'est à la Banque de Belgique que l'on doit la facilité avec laquelle la liquidation du 31 s'est opérée. Il est en effet remarquable que, lorsqu'à Londres on a dû différer la liquidation de 15 jours, il n'y ait eu que quelques sinistres insignifiants sur notre place ; malgré les nombreuses transactions qui ont eu lieu pendant le cours du mois de mai, dans les fonds espagnols principalement.

LIEGE, LE 4 JUIN.

Le *Journal de Verviers* annonce que M. David accepte la candidature qui lui est offerte par ses concitoyens.

— Il résulte du prix moyen du froment et de seigle pendant la quatrième semaine du mois de mai que les droits d'entrée du froment et du seigle sont d'après les dispositions de la loi, du 31 juillet 1834, savoir : froment, fr. 37 50 c. les 1000 kilog. ; seigle, fr. 21 50 c.

— Hier vers deux heures de relevée, un gaillot chargé de marchandises, traîné par un cheval est tombé ainsi que le voiturier qui le conduisait, du quai St Léonard dans la Meuse. Des personnes qui se trouvaient sur le lieu se hâtèrent de leur porter secours et parvinrent, non sans difficulté, à sauver l'homme et le cheval. Le premier étant tombé sur un bateau a eu le bras fracturé en deux endroits ; il a été transporté à l'hôpital de Bavière.

— Les journaux de Bruxelles répètent d'après une feuille anversoise que l'acteur Bouchez a été nommé directeur du théâtre de notre ville. Cette nouvelle est controuvée, et nous sommes à même d'annoncer positivement que jusqu'ici le privilège de notre théâtre n'a été accordé ni à M. Bouchez ni à aucun autre postulant. (*J. du C. d'Anvers.*)

— M. Groulard, capitaine commandant la 2^e compagnie des sapeurs mineurs, à Gand, dément la nouvelle de la formation d'une école des mines.

— Une correspondance de Bruxelles, qui se trouve dans le *Journal de La Haye*, contient quelques particularités que nous citons ici :

« On estime à deux mille francs en moyenne et par jour, les recettes du chemin de fer de Bruxelles à Malines, et si l'engouement pour cette manière de se promener ne se ralentit pas, les produits de cette section auront couvert les frais d'établissement avant la fin de l'année. Ce résultat dépasse les prévisions il sert d'encouragement aux personnes disposées à seconder le projet mis au jour par M. Stevens, avocat, pour la construction par actions, d'un chemin de fer de Bruxelles à Paris. Déjà des fonds ont été versés pour subvenir aux frais des travaux préparatoires.

« Malgré les démentis publiés par les journaux semi-officiels de France et de Belgique, le général Daine persiste à soutenir que le plan d'organisation d'une division belge qui passerait au service de la reine d'Espagne a été conçu sous les auspices du gouvernement français, et avec l'approbation du cabinet de Madrid ; — que les bases de la convention ont été arrêtées à Paris, et que l'on verra bien en

définitive que ce n'est pas un projet imaginaire. Par suite des échecs essayés par les christinos, le général Daine attend de Palmcert, qui est à Madrid, une réponse au sujet de cette affaire, dans les premiers jours de la semaine prochaine, et il ne doute nullement qu'elle ne soit telle qu'il la désire. En attendant, il se donne déjà, conjointement avec Kessels et Niellon, beaucoup de mouvement. Il s'est abouché avec plusieurs fournisseurs pour ce qui concerne les objets d'habillement, d'équipement, etc., et il a déjà fait des démarches près de quelques fabricans d'armes à Liège, pour avoir la quantité nécessaire de fusils et d'armes blanches. Il assure que la ratification de la convention reçue, il sera, par suite de ces travaux préparatoires, à même de compléter l'organisation de sa division, avant trois mois d'ici. Le fameux Van der Meere est un des généraux de brigade qui doivent commander sous Daine. Le ministère belge ne serait pas fâché de se débarrasser de cette manière d'une foule de ce grand nombre de gens, d'abord zélés patriotes, mais qui ont passé maintenant dans le rang des mécontents, et dont il craint les menées. D'un autre côté cependant, il croit qu'il serait dangereux d'avoir dans le pays, ne fût-ce que momentanément, un corps d'armée sous les ordres d'hommes en opposition avec le gouvernement, et qui pourraient ou coopérer à un nouveau mouvement populaire, ou même le provoquer.

« Néanmoins, nos gouvernans verraient volontiers s'éloigner d'ici tous les réfugiés politiques étrangers. Les Polonais qui se trouvent à Bruxelles sont déjà convenus avec Daine qu'ils se rangeraient sous les drapeaux, en conservant le même grade dont ils étaient revêtus dans l'armée polonaise insurrectionnelle. »

— Après sept ans d'interruption on reprend les travaux du Tunnel sous la Tamise. On espère pouvoir démontrer en entier le vieux bouclier sans attendre. Le neuf. On a creusé un puisard en arrière du bouchier, en attendant un égoût dans toute la longueur du Tunnel déjà ouvert. Cet égoût recevra les filtrations toujours inévitables à travers un mur qui porte une hauteur de 75 pieds d'eau, ou plus de deux atmosphères. La partie la plus avancée vers le milieu de la rivière, présente le moins de filtrations. On est maintenant sur un banc de sable dont on a plus d'une fois percé la croûte. Dans chacun de ces cas le sable et l'eau se précipitent avec violence. Une fois le terrain s'est défoncé sous les travailleurs sur une surface de 8 mètres de diamètres.

— La veuve du célèbre capitaine Cook est morte à Clapham, village près de Londres le 3 de ce mois. Elle avait atteint sa 94^e année, était veuve depuis 55 ans et avait perdu le dernier de ses six enfans, il a quarante deux ans. Cette dame a conservé toute sa vie le souvenir vif et profond de la perte qu'elle a essuyée, et chaque année, pendant le mois de février, époque de l'assassinat de l'infortuné voyageur, elle éprouvait de violentes névralgies. Deux jours avant sa mort elle a envoyé au musée britannique une médaille du capitaine Cook qu'elle possédait. On se rappelle que le roi d'Owhywée pendant son voyage en Angleterre, il y a quelques années, fit présent à son médecin d'une flèche fabriquée avec l'un des os de la jambe du voyageur.

— Nous félicitons M. Lemonnier d'avoir mis l'histoire naturelle en tableaux. C'est rendre son étude beaucoup plus facile et méthodique. Des figures bien dessinées et lithographiées, un texte clair et précis, le bon marché, tout concourt à rendre cet ouvrage populaire en Belgique, comme il l'est déjà en France. Nous recommandons avec empressement ces tableaux aux pères de familles et aux instituteurs. (*Voir aux annonces.*)

Mme. Masi, prima dona des théâtres de Naples et de Londres, vient de nous offrir, dans la salle de la Société d'Émulation, l'une des soirées les plus séduisantes de l'année musicale. — Il nous serait agréable d'entretenir nos lecteurs des qualités aimables et brillantes du talent de Mme. Masi ; toutefois nous remettons cet examen, dans l'espoir de lui voir prolonger de quelques instans son séjour parmi nous, et de rencontrer ainsi l'occasion d'apprécier dans toute son étendue, l'un des talens scéniques les plus remarquables. Si la situation du personnel théâtral n'y apporte point d'obstacles, nous engageons M. de Mondonyville, dans le dou-

ble intérêt de nos plaisirs et de la caisse, à solliciter de Mme. Masi une ou deux représentations extraordinaires.

Mme. Masi nous quitte pour aller remplir un engagement de trois ans au grand théâtre de St.-Petersbourg.

On trouve les lignes suivantes dans le *Journal d'Anvers*, à propos des élections :

« Nous voudrions le moins d'hommes politiques possible ; dans notre situation nous n'en avons que faire. Il nous faut des représentans des intérêts matériels du pays, navigation, commerce et industrie, défenseurs des principes d'ordre et de stabilité, des hommes qui connaissent l'économie sociale et la placent sous la sauve-garde de la monarchie et d'une liberté conservatrice. Mais les partis ne songent point à ces hommes-là. »

COMMERCE DE LA BELGIQUE AVEC LA TURQUIE.

M. Dethier, consul de Belgique à Smyrne, et l'un des candidats portés à Verviers pour la représentation nationale, vient de publier un mémoire relatif au commerce de notre pays avec la Turquie (1). Un haut intérêt s'attache à ce document, car ainsi que le fait observer son honorable auteur, la Turquie est aujourd'hui la seule contrée où la plupart de nos produits peuvent encore librement s'écouler. Nous croyons donc faire chose extrêmement utile en contribuant à donner de la publicité aux précieux renseignements recueillis par M. Dethier.

Nos relations commerciales avec la Turquie ont, comme on sait, beaucoup souffert des dissensions intestines de l'Orient et de la situation précaire où l'Europe avait été jetée à la suite des événemens de 1830. M. Dethier s'attache d'abord à faire ressortir toute l'importance que la Belgique doit attacher au rétablissement de ses rapports avec la Turquie, et les considérations auxquelles il se livre à ce sujet ont droit à toute l'attention des hommes que préoccupe la situation de nos intérêts matériels.

M. Dethier s'attache à prouver par d'excellentes raisons la nécessité pour le pays d'avoir des agens commerciaux en Orient. Imitons l'Angleterre, dit-il, dont les consuls sont avant tout des agens commerciaux, et ont ordre d'entrer dans les moindres détails dès qu'il s'agit d'industrie. L'auteur établit à l'appui de son opinion plusieurs faits notables. Cette partie du mémoire qui nous occupe appelle surtout l'attention du gouvernement. « La Turquie entre dans une ère nouvelle, dit en terminant M. Dethier : il s'y opère une véritable régénération ; les besoins de luxe s'y font chaque jour plus vivement sentir. Soyons donc là en temps opportun pour satisfaire à ces goûts nouveaux, à ces besoins toujours croissans. Ne laissons point l'Angleterre exploiter une mine riche, lorsque nous pouvons lutter contre elle avec avantage, nous envoyons des produits appropriés aux besoins du moment. »

Les lignes qu'on vient de lire mettent assez bien dans tout son jour la nécessité d'avoir de ces agens commerciaux dont parle l'honorable écrivain, agens qui puissent fournir à notre industrie tous les renseignements qui lui manquent.

L'auteur entre ensuite dans quelques détails sur l'état de l'industrie dans l'Orient, sur ses produits, sur la monnaie et sur les moyens de communication. Il arrive enfin au tableau des articles produits chez nous et qui pourraient se vendre en Turquie. Nous en extrairons quelques parties qui concernent spécialement notre province.

Houille. Depuis quelques années on a commencé brûler de la houille à Smyrne et à Constantinople. Plusieurs chargemens de houilles de Newcastle sont vendus dans ces capitales pour l'usage des bitans. Le débit de ce combustible va s'accroître d'une manière considérable par l'établissement d'un système de bateaux à vapeur, qui aura Constantinople pour point central, et s'étendra dans le bassin de la Méditerranée et de la mer Noire. La houille pouvant même servir de lest aux navires qui feront voile pour l'Archipel, c'est un nouveau débouché, offert aux houillères de Namur, Hainaut, et à celles de Liège, après la construction du chemin de fer.

(1) Chez M. Coumont, imprimeur, à Verviers.

Fusils de munitions à bayonnettes. Cette branche de commerce est susceptible d'acquiescer une grande extension, par suite du mouvement qui s'opère en Turquie; mais il faut que nos fabricans se mettent à la hauteur de leur position, et comprenant leurs intérêts, renoncent à vouloir faire des fusils exagérés, en livrant des fusils plus que nécessaires et qui ne peuvent que discréditer les manufactures belges. — La petite fabrique de fusils de munitions du sultan, établie à Thophana, ne peut fabriquer qu'une cinquantaine de fusils par semaine, mais ils sont supérieurs à ceux qui ont été fournis dans certaines occasions par Liège, et ils servent à établir une comparaison qui nous est défavorable.

Armes blanches. On ne peut en traiter qu'avec le gouvernement et sur échantillon. La formation régulière de l'armée donnera de l'importance à leur vente.

Clous. Les clous de Liège sont fort estimés, et leur vente n'est bornée que par le peu d'extension que les fabricans donnent à leur spéculation. Il pourrait s'en vendre dix fois plus que l'expédition actuelle. De bonnes informations sont pourtant encore nécessaires aux fabricans de cet article, et on en procurerait le monopole en Turquie. — Les clous du Hainaut ne sont pas nommément connus et passent sous le nom de Liège ou de Hollande.

Limes. Les limes de Liège pourraient concourir avec les limes anglaises. C'est une vente assez considérable.

Perblanc. Il s'en fait une grande consommation. Les fers blancs du Hainaut et de Huy ont atteint une perfection qui leur permet de concourir avec avantage, et leur assure un débit courant.

Zinc. Il est très-peu connu; son usage s'étendrait complètement, si nous savions le façonner en ustensiles adaptés aux usages du pays. — Comme matière d'alliage, il est employé dans la chaudronnerie et dans les fonderies du gouvernement pour les canons de bronze.

Cuir tanné et veaux. Les produits renommés de nos tanneries, trouveront un nouveau débouché en Turquie, lorsque l'armée régulière du sultan sera définitivement organisée; en attendant, des veaux ne peuvent qu'offrir de l'avantage.

Bufflerie. Les gibernes et la bufflerie deviennent aussi par l'organisation de l'armée un article important.

Etoffes de coton en général. La Suisse, l'Angleterre et l'Autriche les fournissent. Les calicots, indiennes communes, etc., sont d'une immense consommation.

Comme nos fabriques de Gand l'emportent incontestablement sur celles de l'Angleterre, toutes les qualités secondaires à besoin plus que toute autre, ont des avantages particuliers et journaliers.

Bas de laine commun. Cette consommation augmente, par suite du changement de costume. Les bas de Diest et les gros chaussons de Visé, confectionnés fort bien.

Draps. Depuis la révolution de 1830, Verviers a presque abandonné les exportations directes à Smyrne et à Constantinople. L'Angleterre et l'Autriche sont aujourd'hui seules sur le marché, mais ne remplissent que très imparfaitement les besoins de la consommation. Les draps belges jouissent d'une réputation séculaire: on les préférerait à tous les autres.

La perfection de l'appât, la beauté des couleurs, le bon marché et la solidité des produits de la manufacture de Verviers, lui assurent une supériorité acquise. Cette ville fera encore d'immenses affaires en Turquie, lorsque par des renseignements précis et suivis, ses fabricans seront à même de travailler suivant les goûts et les besoins du moment.

Les Osmanlis commencent à voir avec une grande attention les draps pour les francs. Les qualités les plus parfaites par remplacer dans les villes, toutes les autres qualités composées, parce que le citadin, habitant des habits étroits, suivant la nouvelle organisation, peut ajouter au prix de l'étoffe, en raison du moins d'ampleur des draperies.

Draps mahouts-sérails, en toutes qualités de draps teints en pièces.

Aix-la-Chapelle et Eupen sont, depuis un temps immémorial, en possession de les fournir.

Les fabricans de Leeds en ont fait dernièrement de très jolis sur lesquels il y avait de 13 à 15 p. c. de bénéfice.

Par ses nouveaux perfectionnemens de filature et de tondage, Verviers pourra fabriquer ces qualités d'une manière avantageuse; mais les assortimens de couleurs variant à l'infini, des renseignemens précis lui sont absolument nécessaires pour l'aider à s'emparer de cette industrie. La vente des mahouts sérails est immense.

Les ardoises et crayons à écrire, du canton de Stavelot, pourraient faire un objet de pacotille.

— **Genièvre.** La consommation en augmente journellement. Nos genièvres de Hasselt et de Deynse sont très-appréciés.

(La suite à un n°. prochain.)

UNIVERSITE DE LIEGE. — Faculté des sciences.

MM. Jacques Joseph Houbotte, et Henri Joseph Pinsard, de Liège, subiront l'examen de docteur en sciences, le 6 du courant, à 3 et 5 heures.

MM. François Lambert Berghems, d'Amby, et Toussaint Lambert de Grand-Halleux, subiront le même examen, le 9 dito, aux mêmes heures.

COMMISSION D'EXAMENS.

M. Constantin Ruys, de Ruremonde, subira l'examen de candidat en philosophie, etc., le 10 courant à 4 heures.

VILLE DE LIEGE.

MARCHÉ AU BEURRE ET AUX FROMAGES

Les bourgmestre et échevins, considérant que l'emplacement où se tient actuellement le marché au beurre et aux fromages, est renfermé dans des limites trop rétrécies; qu'il gêne la circulation très-active sur ce point et qu'il encombre les avenues de l'hôtel de ville et des maisons environnantes; arrêtent:

1° A partir du 10 juin courant, le marché aux beurres et aux fromages sera transféré sur la place St. Denis, quartier du Sud.

2° Expédition du présent sera transmise à M. le commissaire de police du quartier du Sud, chargé d'en surveiller l'exécution.

Il sera aussi inséré dans les journaux de la ville. A l'hôtel de ville, le 3 juin 1835. Pour le président du collège, l'échevin SCRONX. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

MM. Gerdret (Auguste), avocat, et Poteau (Auguste), ex-sergent major de la garde civique, sont invités à se rendre au secrétariat de la régence.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 2 juin.

Naissances: 2 garçons, 2 filles. 2° batterie d'artillerie, 2 filles, 1 homme, 1 femme, savoir: ville. — Anne Marie Lhoest, âgée de 40 ans, journalière, rue Roture, veuve de Robert Bleret.

Du 3 juin. — Naissances: 1 garçon, 2 filles.

Décès: 3 garçons, 1 fille, 1 homme, 3 femmes, savoir: Jos. Thiry, âgé de 84 ans, charretier, rue Grande-Bèche, veuf de Marie Anne Boulange. — Marie Lambrexhe, âgée de 67 ans, sans profession, Thier à Liège, épouse de Guillaume Libotte. — Catherine Gabriel, âgée de 26 ans, domestique, rue Xhovémont. — Marie Mottard, âgée de 23 ans, journalière, rue Tribouillet.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Il y aura BAL dimanche et lundi, FÊTE DE LA PENTECOTE, au Petit Sans-Souci, sur Avroy. 707

Dimanche et lundi, 7 et 8 juin, BAL chez DOFFLEIN-GRISSARD, à la grand Salle, au Moulin de la Petite Voie, à HERSTAL. 706

ANCHOIS nouveaux et ALOSES très fraîches, chez PERET, rue Ste. Ursule. 624

A LOUER à JEMEPPE tout au bord de la meuse, JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, meublée ou non, avec jardins écuries, greniers, et vastes bâtimens propres à l'établissement d'une distillerie ou de toute autre fabrique. S'adresser rue d'Amay n° 654 bis. 829

BEL APPARTEMENT garni à LOUER, rue d'AMAY, n° 654 bis.

BRIQUES A VENDRE, DE SUITE.

A LA BRIQUETERIE, rue Bas Rhieux, faubourg Sainte-Marguerite. 674

VENTE DE BOIS.

MERCREDI 10 JUIN 1835, A NEUF HEURES précises pour finir en un jour, dans le chantier du sieur L. Delvaux, sur Avroy, on VENDRA une quantité extraordinaire de bois sciés, savoir: une très-grande et belle partie de planches, quartiers, barreaux et feuillettes de chêne, fort secs, de toute longueur, depuis 12 jusqu'à 20 pieds; belles fonçures; une quantité des plus considérables de posselets, terrasses et wères, de planches et lattes de bois blanc, et de planches et quartiers de hêtre; horrons de chêne, de frêne, de hêtre, de bouleau et de noyer, gros horrons d'orme, plusieurs cents de rais, jantes et douves, etc., etc. Argent comptant. 684

Le 8 juin 1835, dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire, à Liège, à la VENTE aux enchères D'UNE BELLE ET SPACIEUSE MAISON de bonne construction, située à Liège, près la porte Vivegnis, n° 305, composée au rez-de-chaussée de 4 salons et un cabinet bureau, deux cuisines; au premier étage, de 10 pièces; au second, de deux grandes pièces, un grand grenier, 3 caves, trois pompes, citerne à cour, jardin, écurie, etc. S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653. 692

A VENDRE,

SOUS DES CONDITIONS TRÈS AVANTAGEUSES DEUX BELLES FERMES,

D'un revenu, l'une à Bilstain, de 2000 francs, et l'autre de 2500 francs à Esneux, avec quartier de maître, de même que d'autres biens ruraux et trois maisons à équipage, situées à Liège, place St. Jean, vis-à-vis St. Paul et rue Scours de Hasque: aussi à LOUER une MAISON de CAMPAGNE à Fexhe-Slins, et DIVERS CAPITAUX à PLACER en prêt ou en viager. S'adresser au notaire DE BEFVE, rue Scours de Hasque, n° 281, à Liège. 740

VENTE

SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR DE LA TERRE

DE

VILLERS Ste. GERTRUDE.

LE LUNDI 29 JUIN 1835, à 3 heures de relevée, il sera procédé, par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, n° 588, à la VENTE aux enchères des BIENS dont la désignation suit:

Premier lot.

Le château de Villers Sainte Gertrude, arrondissement de Marche, avec les biens qui en dépendent, consistant en une belle ferme, jardins, prés, bois, terres labourables et sarts, le tout d'une contenance de 72 bonniers 49 perches 29 aunes, situés sur la commune de Villers Ste. Gertrude, plus de quatre bonniers 86 perches 70 aunes, situés sur la commune d'Izier.

Deuxième lot.

Le bien dit Grand Bru, commune susdite de Villers Ste. Gertrude, en une ferme avec jardins, prés, bois, terres labourables, sarts, d'une contenance de 20 bonniers 9s perches 20 aunes, plus 2 bonniers 29 perches de prés, situés sur Izier.

Troisième lot.

Le bois de Grand Bru, appelé Haye Charlot, commune susdite d'Izier, contenant 11 bonniers 16 perches 60 aunes, joignant au 2° lot et aux biens communaux d'Izier.

Quatrième lot.

Une pâture et un étang, contenant 38 perches 80 aunes, situés commune de Harre, même arrondissement, joignant aux biens communaux de Harre.

Cinquième lot.

Le bois dit Gosart, commune de Chevron, canton de Stavelot, arrondissement de Verviers, contenant 19 bonniers 63 perches 50 aunes, joignant MM. de Bronckart, Breviers et M. le duc d'Ursel.

Sixième lot.

Le bois dit Broca, contenant 11 bonniers 85 perches 80 aunes, situé en ladite commune de Chevron, joignant à Mme. veuve Dejaer, à M. Fischbach-Malacord et la commune de Harre.

Les quatre premiers lots sont situés entre l'Ourte et la nouvelle route de Houfalize à Aywaille, à une lieue dans la plus grande distance de chacune de ces communications; et le bois de Broca, formant le 6° lot, sera même traversé par cette nouvelle route.

On commencera par vendre les quatre premiers lots en masse, ensuite en détail et par lots tels qu'ils sont composés ci-dessus, l'adjudication la plus avantageuse l'emportera.

On peut traiter de gré à gré pour l'acquisition de la masse de ces biens avant le jour ci-dessus fixé pour l'adjudication. S'adresser pour plus amples renseignemens à M. RIGO, juge de paix du canton de Ferrières, arrondissement de Huy, à M^e KOKAI, notaire à Stavelot, à M^e DAYENEUX, notaire à Durbuy, au sieur DELWAIDE, jardinier au château de Villers Ste. Gertrude, et audit M^e GILKINET. 706

**VENTE
D'UN BEAU MOBILIER
A SOUMAGNE.**

Le JEUDI, 11 JUIN 1835, à 9 heures du matin, et les jours suivans si besoin, à la même heure, il sera procédé par le ministère de M^e LEGRAND, notaire, en la maison de M. Jean Albert Joseph Rahier, sise à Bois-l'Évêque, dans la commune de Soumagne, à la VENTE publique de tous ses MEUBLES et EFFETS MOBILIERS, consistant en garde-robes, commodes avec buffet, plusieurs douzaines de chaises, fauteuils et canapés couverts en velour et en cuir de Russie, quantité de tables dont une à coulisses et deux en marbre; une superbe argenterie de table et à café, une montre avec chaîne et autres objets en or; bois de lit, lits de plumes et en crins, quantité de couvertures et draps de lit, court-pointes, rideaux et garnitures de lit et de croisées, linges de tables et de corps; un service de table tout complet porcelaine d'Andenne, plusieurs services à café dont un doré, de grands miroirs, bonnes armes de chasse et autres, un filet aux oiseaux, vins en bouteilles et beaucoup de flacons vides, une charmante batterie de cuisine, cuivre, étain, fayence et tous autres objets. Argent comptant. 668

**TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ,
A VENDRE,**

POUR EN JOUIR DE SUITE A CAUSE DE PARTAGE.

LUNDI, 8 JUIN 1835, à 2 heures de l'après-midi, le notaire BERNARD exposera en VENTE en hausse publique, dans son étude à Grâce-Montegnée, la belle PROPRIÉTÉ provenant de MM. Brocal.

Cette propriété située à Grâce-Montegnée, à une petite lieue de Liège, se trouve dans un site sain et fertile, jouit d'une des plus belles vues et doit être considérée comme un des plus beaux biens de campagne des environs de Liège; elle est composée d'une maison de maître avec remise, écurie, jardins et bosquets, de deux maisons pour les fermiers avec les bâtimens nécessaires à l'exploitation du bien qui forme un ensemble d'une contenance de 14 bonniers 114. Elle sera vendue en trois lots composés comme suit, pour être réunis après en masse.

1^{er} Lot. — Une terre labourable contenant un bonnier quinze perches (26 verges 7 petites) joignant au chemin du Trihay.

2^e Lot. — Une maison, bâtimens et dépendances avec bosquet jardin et vergers contenant deux bonniers cinquante une perches, joignant d'un côté à la chaussée de Bierset, d'un autre au lot précédent, d'un troisième au lot suivant.

3^e Lot. — La Maison de maître, remise, écurie, jardins et bosquets, maison et bâtimens d'exploitation, jardins vergers et terres labourables, contenant huit bonniers 76 perches 81 mes (10 bonniers 1 verge grande 3 petites), joignant d'un côté à la chaussée de Bierset et au lot précédent.

RENTES.

4^e Lot. — Une rente de 469 litrons 69 dés (15 setiers peautre), due par les enfans Jean Lomba et autres, de Montegnée.

5^e Lot. — Une rente de 61 litrons 42 dés épeautre, due par par Roland, de Montegnée.

6^e Lot. — Une autre rente de 522 litrons 41 dés (deux setiers un setier et peautre), due par Lambert Dupont et autres, de Montegnée.

Les rentes sont dûment conservées par des titres nouveaux et révisions, et sont régulièrement payées. Cette vente présente toute la sécurité possible. Les acquéreurs pourront jouir de facilité pour le paiement. S'adresser pour connaître les conditions, à M^e BERNARD, notaire, à Liège, et au notaire BERNARD, dépositaire des titres et plans. 678

La commission administrative des hospices civils de Liège mettra en ADJUDICATION publique au rabais, par soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, le MERCREDI 8 JUILLET 1835, à trois heures de relevée, la FOURNITURE de 24,310 kilogrammes (430 FATS) de foin première qualité, de la récolte de 1835, en cinq différens lots. Le cahier des charges est à voir tous les jours de 9 heures à midi, au secrétariat de ladite commission, où les soumissions devront être remises la veille de l'adjudication au plus tard. — Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 705

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

DE

L'HISTOIRE NATURELLE DANS LES COLLÈGES,

DISPOSÉ EN TABLEAUX MÉTHODIQUES,

D'APRÈS LES CAHIERS DE MM. MILNE EDWARDS, ET ACHILDE COMTE,

PAR M. LEMONNIER, PROFESSEUR AU COLLÈGE CHARLEMAGNE.

Cet ouvrage, composé de 40 à 50 tableaux, renfermera la représentation lithographiée et fidèle de 400 espèces d'animaux, des principaux organes des plantes et des différentes familles, des animaux et des végétaux perdus. Il paraît un tableau par semaine.

Prix de l'ouvrage entier, 40 à 50 tableaux : 12 francs 50 centimes, franco pour la Belgique, y compris la carte de la distribution des races humaines sur la surface du globe. Chaque tableau se vend séparément 25 cmes., colorié 55 cmes. la carte 70 cmes.

On souscrit, à Bruxelles, à la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n° 2, et au DÉPOT, rue de l'ÉVÊQUE, n° 40.

Cette souscription concourt aux primes de 200, 300 et 500 francs.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Martin Durieux, tendante à être autorisé à placer une fonderie en cuivre avec un fourneau dans un petit bâtiment, situé derrière sa maison n° 167, au faubourg St. Léonard, à Liège, arrêtent :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, et le présent sera affiché tant sous le perron de l'hôtel de ville, qu'à la porte de l'église de St. Foi. Les personnes qui auraient à s'y opposer sont invitées à faire remettre leurs motifs à la régence, dans le terme de quinze jours.

A l'hôtel-de-ville, le 1^{er} juin 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LE LANGUE FRANÇAISE,

Contenant d'après l'Académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix : 4 francs 25 centimes, pris au Bureau de la Politique.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 25 mai. — Métalliques, 102 3/8. — Actions de la banque 1346 1/2.

Fonds anglais du 1^{er} juin. — Cons. 94 1/4 0/10. belge 100 Holl. 55 1/2. Port. 92 1/2. Esp. cortés, 50 0/10. différ., 00 0/10.

Bourse de Paris, du 2 juin. — Rentes, 5 0/10, 107 20 fin cour., 107 60. — Rentes, 3 p. c. 79 20, fin cour., 79 50 — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 97 65, fin cour., 95 60. — Emprunt Guebhard, 46 3/4, fin cour., 00 0/10. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 41 5/8, fin cour., 00 00. — Trois p. c., 27 1/2, fin cour., 00; différée, 18 5/8. — Cortés, 00 0/10. — Portugais, 00 0/10. — d'Haïti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 100 0/10, fin cour., 100 1/4. — Empr. romain, 99 1/4, fin cour., 99 1/4. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 117 0/10 — Coupons cortés, 21 0/10.

Bourse d'Amsterdam du 2 juin. — Dette active 55 3/4 000 — Dito, 5 0/10, 100 7/8 0000. — Dito Différée, 0 0/10 00. — Bill. de chance 25 9/16 0. — Syndi. d'amor. 94 13/16. — Dito, 3 1/2 0/10, 80 00 00. — Contrib. de guerre, 000 0/10 Bill. du trésoir, 6 0/10, 000 0/10 0. — Société de comm. 108 0/10. — Rus. h. et comp. 103 5/8. — Dito 1828 et 1829, 104 3/8 0. — C. ch. H. 1834, 1833 99 0/10. — Dito ins. au gr. liv. 69 1/8 000 Dito emp. à L., 5 0/10, 00 00 — Prus. nég. à L., 6 0/10, 00 0/10. — Danm. à Lond., 00 0/10. — Rente franç. 79 7/8 0. — Rente perp. d'Espagne, 000 0/10 — Dito d'Amst., 44 1/4 0 — Dito à Londr., 3 0/10, 26 3/4 000 — Dito à Paris, 0 0/10. — Dito à Anvers, 00 0/10. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 18 3/8 000. — Bons cortés à Lond. 38 3/8. — Coupons des cortés, 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 98 3/4 — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, 000 0/10 — Lots de Pologne, 000 0/10 00. — Naples falcon, 00 0/10. — Dito à Londres, 00 — Brésiliens, 85 1/4 000. — Grecs 0 — Lots Prussiens 114 0/10.

Bourse d'Anvers du 3 juin.

Changes.	à courts jours.		
	à deux mois	à trois mois	
Amsterdam	12 0/10 perte		
Londres	12 10	A 12 03 3/4	
Paris.	47 5/16	47 0/100	46 7/8 P
Frankfort.	35 15/16	00 0/10	35 5/8 P
Hambourg.	35 3/16	A 35 1/16	

— Emprunt de 48 mill., — Dette. — Idem de 12 mill. 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2. 000 0/10 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 88 1/2 et 98 1/4 00100. — Espagne. Guebhard, 45 et P. 0 Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/10 P. Idem. perp. Amsterdam, 44 5/8 1/4 P. — Idem diff. 18 5/16 1/8 P.

Cours après la Bourse.

Les fonds espagnols qui tendaient à la hausse au commencement de la bourse, sont restés très-faibles après la clôture. — Perpetuelles, 44 1/8 P. — Cortés 38 1/4 P. — Dette différée, 18 0/10 A. — Coupons cortés, 00 0/10 A. — Gallo-Russes, Adm. Bruxelles 00 0/10 0. — Adm. d'Anvers 000 0/10 0 — Primes à un m. dont 1 Perpetuelles 45 1/2 A. — Cortés 42 1/2 A. — Dette diff. 19 3/8 A.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

500 balles café Brésil, de 32 3/4 à 34 5/8 cts cons.
300 balles café St. Jago, à 39 cts. ent.
50 caisses sucre Havane blond, à fls. 19 3/8 entr.

Arrivages au port d'Anvers, du 2 juin.

Le koff belge V^r. Thérésia Josepha, c. Simons, v. de Londres, ch. de café, riz et sucre.
Le 3 mâts russe Résolution, c. Eholm, v. de Helsingfors, ch. de bois.

Bourse de Bruxelles, du 3 juin. — Belgique. Dette active 55 1/4 0. Emprunt de 48 mill., 100 00100. — Actions de la société générale (5) 850 0/10 P. Société de comm. de cette ville, 117 0/10 0. Banque de Belgique (5) 117 3/4 P. Hollande. Dette active, 55 3/8 A. — Espagne. Guebhard, 45 1/2 0. 00. Perpét. Anvers 4 p. 0/10 00. Id. Amsterdam 5 p. 0/10, 44 1/8 P. — Idem Paris 3 p. 0/10, 000 0/10 0. Cortés à Londres, 39 0/10 P. Dette différée, 18 0/10 P.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.